 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	TRAVAUX DU SITE	02210

PARTIE 1 - GENERALITES

1.1 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS NORMALISÉS SUIVANTS :

- 1.1.1 CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GÉNÉRAUX CCDG, édition la plus récente, Infrastructures routières – Construction et réparation » préparé par le ministère des Transports du Québec.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 ENGAZONNEMENT PAR PLAQUES :

- 2.1.1 La tourbe cultivée doit être de type Pâturin du Kentucky #1.

2.2 ENSEMENCEMENT :

- 2.2.1 L'ensemencement hydraulique doit être Canada catégorie certifiée no.1.


PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 TALUS :

- 3.1.1 Prévoir une pente maximale de 3 H :1V (2 H : 1V préférable) pour les talus afin de permettre la tonte de pelouse en tracteur. Toute pente supérieure à 3H :1V devra être traitée avec de l'enrochement ou de la plantation de couvre-sol vivace ne nécessitant aucun entretien.

3.2 ENGAZONNEMENT PAR PLAQUES :

- 3.2.1 Prévoir un engazonnement par plaque aux endroits suivants :
- .1 Talus ;
 - .2 Aménagement au périmètre du bâtiment.

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	TRAVAUX DU SITE	02210

3.3 ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE :

3.3.1 L'ensemencement hydraulique est prévu si indiqué par l'Université de Sherbrooke.

La tourbe et l'ensemencement seront déposés sur un lit de terre végétale de 100 mm d'épaisseur minimum.

3.4 ACCES AU BATIMENT :

3.4.1 Prévoir un accès sans obstacle à l'entrée principale du bâtiment. S'assurer d'avoir les contrepenches et les bassins de rétention nécessaires pour empêcher l'eau de pénétrer à l'intérieur du bâtiment. Prévoir un dénivelé de 150 mm aux seuils des portes du bâtiment pour empêcher l'infiltration d'eau et l'obstruction des portes par l'accumulation de neige, glace, etc.

3.5 DRAINAGE DE SURFACE :

3.5.1 Prévoir une pente de 10% sur une largeur de 3 mètres minimum sur tout le périmètre des bâtiments.